



CAMPAGNE 2024 – APPEL À PROJET RÉGIONAL

Le dispositif SÉSAME a pour objectif **d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans** (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap ou en cas de difficultés d'insertion particulières), **en difficulté d'insertion professionnelle vers une qualification dans le domaine de l'animation ou du sport, dans le cadre de parcours individualisés.**

1. ORIENTATIONS RÉGIONALES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La DRAJES Bourgogne Franche-Comté dispose d'un budget SÉSAME 2024 d'un montant de **271 769 €** pour un objectif de **150 nouveaux bénéficiaires entrants.**

Les financements au titre de SÉSAME 2024 seront prioritairement orientés pour les deux axes suivants :

- **Axe 1 : les actions de préformation aux métiers du sport et de l'animation (limité à 1500 € / bénéficiaire),**
- **Axe 2 : les parcours qualifiants (limité à 2000 € / bénéficiaire),**

Néanmoins, sera également éligible l'axe suivant :

- **Axe 3 : la poursuite de parcours qualifiants (limité à 1500 € / bénéficiaire).**

Une priorité sera donnée aux projets :

- ayant ciblé nominativement les bénéficiaires,
- vers les publics résidents en QPV, ZRR, CRTE,
- cofinancés et articulés avec d'autres programmes d'insertion pour les jeunes (préformation notamment).

L'instruction des projets 2024 tiendra également compte des reports de crédits SÉSAME 2023 accordés à certains opérateurs.

[Retrouver le descriptif des axes financés par le dispositif SÉSAME en annexe 2](#)

2. LES PUBLICS CIBLÉS

Pour être éligible au dispositif SÉSAME, le bénéficiaire doit répondre à une double condition.

Premières conditions cumulatives	Deuxième condition : voir liste détaillée en annexe
✓ Être âgé(e) de 16 à 25 ans	✓ Des critères géographiques
✓ Jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap	ou
✓ Résider en Bourgogne-Franche-Comté	✓ Des critères sociaux
	ou
	✓ Des critères de niveau de formation

[Retrouver le détail des publics éligibles au dispositif SÉSAME en annexe 1](#)

3. ORGANISATION DE LA CAMPAGNE SÉSAME 2024 EN BFC

3.1. Calendrier et modalités :

Mardi 30 avril 2024	Lancement de l'appel à projet : demandes (cerfa 12156-06) à envoyer à : ce.drajes.apprentissage-sesame@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
Vendredi 31 mai 2024	Clôture de l'appel à projet régional
Juin 2024	Instruction des dossiers
Juillet 2024	Notification des paiements aux opérateurs et diffusion de la liste des formations financées aux prescripteurs.
Août-septembre 2024	Finalisation des conventions et mise en paiement
Jusqu'au 30 novembre 2024	Transmission par les opérateurs du tableau prévisionnel des bénéficiaires à la DRAJES Saisie des bénéficiaires sur la <i>PLAT'FORM SÉSAME</i> par les opérateurs

3.2. Opérateurs éligibles :

Toute structure, spécialisée ou non dans les secteurs de l'animation et du sport, peut répondre à cet appel à projet : organisme de formation, organe déconcentré de fédération, association, maison de quartier, centre social.

3.3. Frais éligibles dans les justifications de subventions :

- Formation : frais d'inscription, frais pédagogiques,
- Déplacements pour se rendre sur le lieu de formation,
- Hébergement et repas liés à la formation,
- Matériels inhérents à la formation.

4. REPORTING AU 30 NOVEMBRE 2024



Les données relatives aux bénéficiaires **devront être saisies par les opérateurs** sur l'outil de gestion PLAT'FORM SESAME et **transmises à la DRAJES jusqu'au 30 novembre**.

En cas de non-respect de cet engagement, une procédure de remboursement de la subvention sera mise en œuvre.

5. CONTACTS DRAJES – DISPOSITIF SÉSAME

Assistante administrative

Monique CHAT-QUARTIER – 03 45 58 34 73

ce.drajes.apprentissage-sesame@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Référent régional Sésame

Rémi PIEPENBRING – 03 45 58 34 72

remi.piepenbring@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

ANNEXE 1 : Les publics éligibles au dispositif



Première condition impérative : un critère d'âge et résider en Bourgogne-Franche-Comté

- 16-25 ans révolus sur l'ensemble du territoire métropolitain
- 16-30 ans non révolus pour les **personnes reconnues en situation de handicap**.

Et une deuxième condition parmi les suivantes :

✓ Des critères géographiques,

- Un quartier de la politique de la ville (QPV) : <https://sig.ville.gouv.fr>
- Zones de revitalisation rurale (ZRR)
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques>
- Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,
- Intercommunalités ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte-bourgogne-franche-comte-843>

OU

✓ Des critères sociaux :

- Jeunes sans soutien familial dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie,
- Bénéficiaires de la Garantie Jeunes ou du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ),
- Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs,
- Jeunes mineurs bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse),
- Bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur,
- Réfugiés.

OU

✓ Des critères de niveau de formation :

- Jeunes en situation de décrochage scolaire,
- Jeunes bénéficiant du programme « Promo 16 -18 » piloté par l'AFPA,
- Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel,
- Jeunes en cours ou fin d'accompagnement dans une Ecole de la 2^{ème} Chance ou un Centre Epide.

ANNEXE 2 : Descriptif des axes financés par le dispositif

AXE 1 : Le financement d'actions de préformation - nouveaux bénéficiaires
<p>Description du projet :</p> <p>La préformation permet d'offrir à des jeunes un accompagnement personnalisé en amont de l'entrée en formation pour un diplôme qualifiant. Les différentes étapes attendues d'une préformation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préformation généraliste : remise à niveau scolaire, aide à la définition du projet professionnel, montée en compétences, utilisation des outils informatiques, immersion professionnelle... • Pré-qualification : PSC1, BAFA, BAFA, diplôme fédéral, surveillant de baignade (BNSSA)... • Préparation professionnelle : préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de la structure de stage et d'un contrat en alternance.
<p>Critères d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrer au cours de l'année civile 2024 (les jeunes devront être repérés, positionnés et intégrés dans la plateforme avant le 31 décembre 2024). • L'action devra prévoir des temps collectifs permettant de garantir la dynamique de groupe. • Sur une période minimale d'accompagnement de 2 mois et d'une durée d'environ 200 heures.
<p>Financement : déterminé en fonction du coût de l'action dans la limite de 1500 € par bénéficiaire.</p>
<p>Pour candidater : Compléter l'imprimé « cerfa 12156*06 », conformément à l'annexe 3</p> <p>Mentionner « AXE 1 : Préformation » dans l'intitulé du projet (volet 6).</p>

AXE 2 : Le financement de parcours individuels d'aide à la formation - nouveaux bénéficiaires
<p>Les formations éligibles : CQP, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, filière sport ou animation, titres à finalité professionnelle</p>
<p>Description du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature prévisionnelle de l'utilisation de la subvention : part de l'aide à la formation, aux frais induits par celle-ci (hébergement, transport...), réservée à l'accompagnement du jeune, • La description et le nombre des bénéficiaires anticipés par formation mise en œuvre, • Les indicateurs qui serviront à l'évaluation (réussite des épreuves certificatives, évaluation des stagiaires en fin de formation, assiduité en cours de formation, ...).
<p>Critères d'éligibilité : Démarrer la formation au cours de l'année civile 2024</p>
<p>Financement : 2 000 € maximum par parcours, adaptable en fonction des besoins du jeune.</p>
<p>Pour candidater : Compléter l'imprimé « cerfa 12156*06 », conformément à l'annexe 3</p> <p>Mentionner « AXE 2 : Parcours formation » dans l'intitulé du projet (volet 6).</p>

AXE 3 : Le financement dans le cadre de la poursuite d'un parcours SÉSAME
<p>Pour les jeunes déjà entrés dans SÉSAME, ayant des besoins spécifiques pour sécuriser la poursuite de leur parcours qualifiant : CQP, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, filière sport ou animation, titres à finalité professionnelle.</p>
<p>Financement : 1 500 € maximum par parcours, adaptable en fonction des besoins du jeune.</p>
<p>Pour candidater : Compléter l'imprimé « cerfa 12156*06 », conformément à l'annexe 3</p> <p>Mentionner « AXE 3 : Poursuite de parcours SÉSAME » dans l'intitulé du projet (volet 6).</p>

ANNEXE 3 : Eléments constitutifs du dossier projet à joindre au [cerfa 12156*06](#)



Axe 1 : préformation - **prioritaire**

Axe 2 : parcours de formation qualifiante - **prioritaire**

Axe 3 : poursuite de parcours *Sésame*

Les différents éléments listés ci-dessous sont à considérer comme un minimum. Il appartient au demandeur d'y ajouter tout élément nécessaire à la compréhension du projet. Toute demande incomplète sera rejetée

- Contre-rendu financier de subvention Sésame 2023 ([cerfa 15059*02](#)) si votre structure a bénéficié d'un financement Sésame en 2023 (ou 2022 en cas de report)**
- Présentation de l'opérateur porteur de projet : parties 1 à 5 du cerfa**
 - Identification, relations avec l'administration, relation avec d'autres associations, moyens humains
 - **Budget de de l'opérateur,**
 - Caractéristiques, actions majeures, antériorité dans le dispositif, expérience précédente dans ce type de projet, spécificité locale...)
- Présentation du projet : partie 6 du cerfa**
 - Intitulé : axe 1 préformation, axe 2 formation, axe 3 poursuite de de formation,
 - Objectifs,
 - Description du projet :
 - Éléments de communication (actions, supports et calendrier prévisionnel),
 - Passerelles éventuelles avec les projets de la structure, et d'autres dispositifs,
 - Modalités de collaboration avec les organismes de formation,
 - Volume horaire théorique de la préformation (axe 1) ou durée estimative du parcours de formation (axes 2 et 3) les différentes phases ou actions prévues,
 - Modalités d'accompagnement collectif et individuel,
 - Pré-qualifications proposées (PSC1, BAFA, diplôme fédéral, BNSSA, ...),
 - Autres : préparation au TEP, remise à niveau généraliste, numérique...,
 - Qualification(s) suivie(s) pour les axes 2 et 3,
 - Bénéficiaires : *sourcing*, nombres, sélection, positionnement,
 - **Territoire : localisation**, analyse du (ou des) territoire(s) ciblé(s),
 - **Moyens humains :**
 - Présentation de la (ou des) personne(s) en charge de la mise en œuvre du projet
 - Intervenants ou structures mobilisé(e)s,
 - Relations avec les partenaires : mission locale, France-Travail, association, autre organisme de formation ...,
 - **Évaluation** : indicateurs proposés au regard des objectifs (nombre d'inscrits, assiduité, abandon, validation des pré-qualifications, sortie de préformation vers la formation qualifiante, sortie de formation vers l'emploi...)
 - **Budget prévisionnel du projet** (préciser le mode de calcul des dépenses et les sources éventuelles de recettes) sur l'imprimé CERFA.